



MODALITÉS D'INSCRIPTION AU RESTAURANT SCOLAIRE 2025-2026

➤ INSCRIPTIONS :

Nouveaux inscrits: compléter la fiche d'inscription papier 2025-2026 (disponible à la Mairie ou sur le Portail Famille). ***Veuillez-nous la retourner afin d'obtenir votre identifiant pour le Portail Famille.***

Une **adresse mail** est obligatoire pour utiliser le portail et gérer l'inscription, les absences, l'accès à la facturation ou en cas de mot de passe oublié.

Pour bénéficier des services du restaurant scolaire pour la rentrée scolaire 2025-2026, les parents devront se connecter **à partir du 10 juillet (y compris les occasionnels)**, via le Portail Famille pour effectuer le ou les inscriptions:

<https://portail.berger-levrault.fr/MairieLesBrouzils85260/accueil>

Il convient également de vérifier sur le portail **vos coordonnées postales, téléphoniques et bancaires**.
Merci également de signaler rapidement à la mairie en cas de non renouvellement de l'inscription.

➤ MODALITES D'ORGANISATION ET DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE:

Catégorie d'abonnement : Réguliers / Occasionnels

Vous avez la possibilité de réserver un repas occasionnel ou d'indiquer une absence via le Portail Famille sur internet. Le repas occasionnel fait l'objet d'une facture chaque mois.

Les absences prévues 48h avant seront déduites. Les absences pour maladie seront déduites à partir du 2^{ème} jour d'absence, sur la facture du mois correspondant.

➤ TARIFS ANNÉE 2025-2026

En séance du 12 mai 2025, le Conseil Municipal a fixé les tarifs du restaurant scolaire pour l'année 2025-2026 applicables à compter du 1^{er} septembre 2025 :

Catégorie d'abonnement	Prix
Réguliers	4,85€
Occasionnels	5,25€

➤ ECHEANCIER PREVISIONNEL 2025-2026

Simulation pour un enfant déjeunant régulièrement 4 jours/ semaine : les jours d'école sont comptabilisés au vu du calendrier scolaire 2025-2026 :

Mois	Jours de restauration		Prélèvement	
	Prévus	Facturés	Montant	Date prévisionnelle
Septembre	18	18	87,30€	15/10/2025
Octobre	10	10	48,50€	15/11/2025
Novembre	15	15	72,75€	15/12/2025
Décembre	12	12	58,20€	15/01/2026
Janvier	16	16	77,60€	15/02/2026
Février	8	8	38,80€	15/03/2026
Mars	18	18	87,30€	15/04/2026
Avril	8	8	38,80€	15/05/2026
Mai	12	12	58,20€	15/06/2026
Juin	18	20	97,00€	15/07/2026
Juillet	2			
TOTAL	137	137	664,45€	

Le règlement des repas se fera au Centre de Gestion Comptable du Nord-Vendée au Herbiers si vous n'avez pas opté pour le prélèvement automatique (renouvellement systématique sauf en cas de changement d'établissement bancaire).

Pour les nouvelles familles souhaitant régler leur facture par prélèvement, l'autorisation de prélèvement SEPA est téléchargeable sur le portail famille, à déposer en Mairie avec un RIB.